Mai 2013



منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة 联合国 粮食及 农业组织

Food and Agriculture Organization of the United Nations Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Продовольственная и сельскохозяйственная организация
Объединенных
Наций

Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura

COMITÉ FINANCIER

Cent quarante-neuvième session

Rome, 27-28 mai 2013

Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Manoj Juneja et M. Jim Harvey Programme alimentaire mondial

manoj.juneja@wfp.org, jim.harvey@wfp.org

FC 149/7 Add.1

RÉSUMÉ

Dans le souci d'accroître la transparence et la responsabilité, la Directrice exécutive du PAM présente un document contenant des observations sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM. Ce document expose les mesures (en cours ou achevées) qui ont été prises pour donner suite aux points soulevés dans le rapport, et comporte des observations sur les activités de l'Inspecteur général et le fonctionnement du Bureau des services de contrôle.

- ➤ La Directrice exécutive se félicite de la conclusion générale indiquant que les activités de contrôle n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques mis en place par le PAM, qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs du Programme.
- ➤ Elle se félicite également des observations positives sur les progrès accomplis dans le cadre du processus de renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle dans tout le PAM, qui est en cours.
- La Directrice exécutive appuie par ailleurs les suggestions faites au sujet du renforcement du cadre juridique et de l'amélioration des processus de justice interne du PAM, ainsi que de l'actualisation de la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications. Enfin, elle n'ignore pas qu'il est difficile d'améliorer les systèmes de gestion de la performance, et elle a institué un processus de planification des effectifs afin de déterminer les besoins actuels et à plus long terme du PAM en matière de compétences et de veiller à ce que les membres du personnel soient affectés à des postes correspondant mieux à leur savoir-faire.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

Le Comité financier de la FAO est invité à prendre note du document intitulé "Note de la Directrice exécutive sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM".

Projet d'avis

- ➤ Le Comité financier de la FAO salue l'initiative prise par la Directrice exécutive du PAM de communiquer pour la deuxième année consécutive des observations sur le rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM.
- > Le Comité financier prend note de la série de mesures qui ont été mises en œuvre pour traiter les points importants soulevés par l'Inspecteur général dans son rapport, et se réjouit de constater que nombre de ces points seront pris en compte dans le cadre du processus de renforcement organisationnel qui est en cours.
- ➤ Le Comité financier de la FAO conseille au Conseil d'administration du PAM de prendre note des observations supplémentaires formulées par la Directrice exécutive au sujet du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" ainsi que du ferme engagement qui a été pris de saisir les possibilités d'améliorations mises en lumière dans le rapport.



Session annuelle du Conseil d'administration

Rome, 3-6 juin 2013

RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

Point 6 de l'ordre du jour

Pour examen



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1

6 mai 2013 ORIGINAL: ANGLAIS

NOTE DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR LE RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DU PAM

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (http://executiveboard.wfp.org).

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions d'ordre technique à poser sur le présent document à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Chef de cabinet et Directeur du M. J. Harvey tél.: 066513-2002

Bureau de la Directrice exécutive:

Sous-Directeur exécutif, RM*, M. M. Juneja tél.: 066513-2885

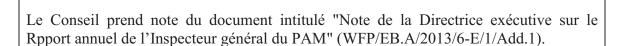
et Directeur financier:

Pour toute question relative à la disponibilité de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter l'Unité des services de conférence (tél.: 066513-2645/2558).



^{*} Département de la gestion des ressources et de l'obligation redditionnelle

PROJET DE DÉCISION*



^{*} Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.



-

INTRODUCTION

- 1. Le présent document contient les observations de la Directrice exécutive concernant le document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général du PAM" (WFP/EB.A/2013/6-E/1). Il expose les mesures prises ou sur le point de l'être pour donner suite aux points évoqués dans le rapport, et comporte des observations sur les activités de l'Inspecteur général et le fonctionnement du Bureau des services de contrôle.
- 2. Les observations ci-après renvoient aux paragraphes du rapport annuel dont les numéros sont indiqués.

MESURES ET OBSERVATIONS

Paragraphe 5. Absence d'interférence de la part de la direction

3. La Directrice exécutive note avec satisfaction la confirmation donnée par l'Inspecteur général qu'il n'y a eu aucune interférence de la part de la direction dans la planification du travail et l'établissement des rapports, ni aucune contrainte de ressources ou autre facteur susceptible d'influer sur l'indépendance des activités de contrôle ou les assurances données.

Paragraphe 6. Opinion

4. La Directrice exécutive se félicite de la conclusion générale indiquant que les activités de contrôle n'ont révélé aucune défaillance importante des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques mis en place par le PAM, qui aurait pu nuire à la réalisation des objectifs du Programme.

Paragraphes 8 à 19. Gouvernance, gestion des risques et contrôles au PAM – opinion générale des services de contrôle

- 5. La Directrice exécutive apprécie à sa juste valeur le soutien considérable fourni par l'Inspecteur général et ses collaborateurs s'agissant de la recherche et de la promotion d'améliorations importantes à apporter dans l'ensemble du PAM aux dispositifs de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques.
- 6. La Directrice exécutive se félicite des observations positives sur les progrès accomplis dans le cadre du processus en cours de renforcement du contrôle de gestion et de l'obligation redditionnelle dans tout le PAM (paragraphes 10 et 11). Elle adhère aux suggestions concernant le renforcement du cadre juridique et l'amélioration des processus de justice interne du PAM (paragraphes 14 à 19), et formule ci-après quelques remarques sur les points soulevés.
- 7. La Directrice exécutive appuie la suggestion tendant à actualiser la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications (TIC) (paragraphe 13); à la suite de la nomination d'un Directeur de l'information début 2013, elle attend avec intérêt un renforcement de la gouvernance des TIC au PAM.



Paragraphe 14. Renforcement du cadre juridique

8. La Directrice exécutive convient avec l'Inspecteur général que l'article 12.1 du Règlement financier devrait être révisé pour tenir compte des nombreuses améliorations et modifications apportées à la fonction de contrôle depuis 1996. Le Secrétariat se penchera sur cette question et sur les changements utiles susceptibles d'être apportés au Règlement financier; il élaborera ensuite un document qui sera soumis au Conseil pour approbation.

Paragraphes 15 à 19. Amélioration du processus de justice interne du PAM et prise en compte de la perception selon laquelle le PAM n'applique pas assez rigoureusement le principe de la tolérance zéro

- 9. Paragraphes 15–16: la Directrice exécutive réaffirme l'engagement indéfectible du PAM en faveur de l'application du principe de la tolérance zéro en matière de fraude et d'une procédure régulière efficace pour traiter les questions de discipline. Elle examinera le système de justice interne en vue d'en renforcer l'efficience et l'efficacité, et étudiera les moyens d'améliorer les rapports communiqués au personnel sur les résultats obtenus dans ce domaine, de façon à répondre à l'impression selon laquelle le PAM n'applique pas le principe de tolérance zéro de manière suffisamment rigoureuse.
- 10. Paragraphe 17: la Directrice exécutive accepte la recommandation qui vise à améliorer les méthodes en fixant des objectifs pour que des procédures disciplinaires soient menées à bien à l'issue d'une enquête et en veillant à ce que des informations soient régulièrement communiquées en retour.
- 11. Paragraphe 18: la Directrice exécutive examinera le système de justice interne et entend imposer des mesures disciplinaires proportionnées aux éventuelles fautes avérées, après que les membres du personnel concernés auront bénéficié d'une procédure régulière.
- 12. Paragraphe 19: la Directrice exécutive examinera avec le concours de l'Inspecteur général les éventuels éléments montrant une aversion pour le risque. Elle confirme que la haute direction prend ses décisions après avoir suivi une procédure régulière, consulté les ressources humaines et sollicité l'avis des services juridiques.

Paragraphe 22. Vue d'ensemble des activités du Bureau des services de contrôle

13. La Directrice exécutive se félicite de l'accroissement de la transparence obtenu grâce à la publication des rapports d'audit et d'inspection. Le Bureau des services de contrôle devrait en profiter pour examiner le format utilisé pour communiquer les résultats des audits et des inspections, en vue de mettre en évidence les questions primordiales.

Paragraphe 43 et tableau 8. Point sur les recommandations issues des audits

14. Des progrès considérables ont été réalisés pour ce qui est de donner suite aux recommandations issues des audits toujours en souffrance, en particulier celles associées à un risque élevé et à un risque modéré: 20 recommandations à risque élevé et 263 recommandations à risque modéré ont été mises en œuvre en 2012, contre 13 et 138, respectivement, en 2011. La Directrice exécutive demeure résolue à donner suite dans les meilleurs délais aux recommandations acceptées dans le domaine du contrôle.



Paragraphe 44. Points forts et bonnes pratiques observés lors des audits

15. La Directrice exécutive se réjouit que l'Inspecteur général ait pris acte des points forts et des pratiques optimales relevés lors des audits internes. Le PAM est décidé à conserver sa place de chef de file au sein du système des Nations Unies pour ce qui est de s'attaquer de manière globale et transparente aux problèmes en rapport avec le contrôle interne.

Paragraphe 45. Domaines à améliorer observés lors des audits

- 16. L'Inspecteur général relève 11 domaines à améliorer sur la base des recommandations à risque élevé formulées à l'issue des audits internes. Des mesures ont déjà été prises dans plusieurs de ces domaines:
 - Le PAM s'est attaché à veiller à ce que l'attribution des fonctions aux membres du personnel dans le Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS) n'entraîne pas de conflits majeurs au niveau de la séparation des tâches. Un guide de "survie" pour les administrateurs des bureaux de petites dimensions, publié en novembre 2012, traite des questions particulières que soulève le contrôle interne dans les bureaux de pays et les bureaux auxiliaires de petite taille, notamment s'agissant de la séparation des tâches, des niveaux de dotation en personnel et de l'incertitude des financements.
 - Le Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale a publié un document à l'intention des bureaux de pays, qui renforce la directive opérationnelle sur les rôles et responsabilités en matière de gestion des rapports des partenaires coopérants sur les distributions. La création d'un Comité directeur et d'un Comité du projet du Système d'appui à la gestion logistique (LESS), dotés chacun d'un mandat précis, a permis de clarifier les rôles et responsabilités des parties prenantes.
 - Parmi les possibilités d'amélioration de l'infrastructure de réseau du PAM figure le projet Foodlink, qui vise à multiplier par dix la bande passante de tous les bureaux à travers le monde, projet dont la réalisation est sur le point d'être achevée. Le PAM dispose aujourd'hui d'un réseau stable et efficace qui relie tous les membres du personnel aux mêmes outils et systèmes de manière fiable et efficiente. Ce réseau amélioré permettra au personnel dans le monde entier d'accéder à de nouveaux systèmes institutionnels, dont le système LESS.
 - La mise en place d'une unité chargée de la gestion organisationnelle sera envisagée lors de l'examen des principaux processus de gestion des ressources humaines et de l'élaboration d'une stratégie en matière de ressources humaines, dans le cadre du processus de renforcement institutionnel. L'évaluation des candidats au regard à la fois des compétences et de facteurs psychologiques a été améliorée, tout comme la préparation au déploiement du personnel dans les situations d'urgence.
 - Une directive de la Directrice exécutive en date du 3 octobre 2012¹ établit la procédure à suivre dans les situations d'urgence majeures coordonnées par le Siège et donne autorité au Directeur des interventions d'urgence majeures désigné par la Directrice exécutive afin de lui permettre de coordonner les opérations.



¹ OED2012/012.

WFP/EB.A/2013/6-E/1/Add.1 7

En décembre 2012, le processus de diligence requise dans le cadre des partenariats conclus avec le secteur privé a été renforcé par la création d'un haut comité chargé d'examiner les partenariats et les contributions potentiels en s'appuyant sur des études juridiques et des évaluations des dispositifs de diligence requise menées par le Bureau des services juridiques. Les accords juridiques ont été améliorés pour mieux protéger le PAM.

La Directrice exécutive a fait de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments un domaine prioritaire; elle a autorisé l'affectation de ressources supplémentaires au titre du budget de 2013; et elle suit la mise en place du système pour la sécurité sanitaire des aliments et la gestion de la qualité.

Paragraphe 52. Pertes découlant de cas ayant fait l'objet d'une enquête de l'Inspecteur général

17. L'Inspecteur général chiffre le total des pertes pour le PAM découlant de cas ayant fait l'objet d'une enquête de ses services à 99 533 dollars É.-U. Le montant de ces pertes est relativement faible au regard des dépenses annuelles totales du PAM, qui s'élèvent à plus de 3,9 milliards de dollars; le PAM maintient une politique de tolérance zéro à l'égard de tout acte de fraude ou de corruption.

Paragraphes 56 à 58. Résultats des enquêtes

- 18. La Directrice exécutive note l'observation selon laquelle les administrateurs sont de plus en plus déterminés à lutter contre les comportements répréhensibles. Elle se réjouit de l'appui qu'apporte le Bureau des inspections et des enquêtes à travers l'organisation de sessions de sensibilisation à la lutte contre la fraude et la corruption, qui ont été utiles aux responsables à cet égard.
- 19. La Directrice exécutive n'ignore pas qu'il est difficile d'améliorer les systèmes de gestion de la performance; elle a institué un processus de planification des effectifs afin de déterminer les besoins actuels et à plus long terme du PAM en matière de compétences et de veiller à ce que les membres du personnel soient affectés à des postes correspondant mieux à leur savoir-faire.



LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

LESS Système d'appui à la gestion logistique

TIC technologies de l'information et des communications

WINGS Système mondial et réseau d'information du PAM

